

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 A 20H30**

**PRESENTS** : M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M TOUYAROU / M LABURTHE / MME LABAT / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / M FALTRAUER / M BORDENAVE / M KUBIAK / MME CARDONA / MME ROLANDO / M LAMORT

**EXCUSES** : M BLAYA / M FAGET / MME SEMPERE / MME CLERMONT / MME GARCIA

**ONT DONNE PROCURATION** : M BLAYA / M FAGET / MME SEMPERE / MME CLERMONT / MME GARCIA

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 11 septembre 2018. Celui-ci est adopté à la l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

1. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018
2. AVENANT CONVENTION DEMATERIALISATION DES ACTES
3. CONVENTION CDG32 MEDECINE PREVENTIVE
4. GARANTIE EMPRUNTS EHPAD ELUSA
5. AVIS SUR LE PROJET DE SCOT LANDES ARMAGNAC
6. RECHERCHE KINESITHERAPEUTE : CONVENTION MEDINOPIA
7. REFECTOIRE/SELF ECOLE FELIX SOULES
  - a. Contrat maintenance Inter Energies
  - b. Vente ancienne vaisselle
8. CHOIX ENTREPRISES ASSAINISSEMENT CAMPING DE POUY
9. REPRISE TARIFS MARCHÉ AU GRAS
10. LOGEMENT DOCTEUR DANILA
  - a. Nouveau bail suite déménagement
  - b. Contrat de prêt à usage à titre gratuit
11. DESHERBAGE : AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE
12. CONVENTION D'OBJECTIFS ECOLE DE MUSIQUE

QUESTIONS DIVERSES

## **1. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018**

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances vous a présenté le détail du BS mis au vote (dont vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **2. AVENANT CONVENTION DEMATERIALISATION DES ACTES**

En 2008, la commune a signé avec la sous-préfecture de Condom une convention pour la dématérialisation des actes (délibération, arrêtés, contrats....) par le biais d'une plateforme informatique, actes transmis auparavant par courrier.

Un certain nombre de nouveaux documents sont apparus depuis 2008 nécessitant l'extension de la convention de base par la signature d'un avenant.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser M le Maire à signer ledit avenant avec la Sous-préfecture.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **3. CONVENTION CDG32 MEDECINE PREVENTIVE**

Par courrier en date du 04 octobre, Monsieur le Président du CDG32 nous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la facturation des visites médicales pour les agents de la commune ne se fera plus à l'acte (par visite et par agent) mais sera incluse dans la cotisation additionnelle au CDG32.

Cette modification du mode de financement fait l'objet d'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG32 (vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser M le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **4. GARANTIE EMPRUNTS EHPAD ELUSA**

L'EPHAD ELUSA nécessite d'importants travaux de mise aux normes, de réfection et d'agrandissement afin d'améliorer la vie courante des résidents et des personnels.

Le conseil d'administration de l'établissement a reçu une proposition commerciale de la Banque Postale pour l'obtention de deux prêts un de 800 000 € et l'autre de 290 000 €.

Il est demandé à la commune d'EAUZE de garantir ces emprunts.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

⇒ M le Maire évoque les projets à venir à l'EPHAD pour améliorer le quotidien des résidents et des agents.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **5. AVIS SUR LE PROJET DE SCOT LANDES ARMAGNAC**

Par courrier en date du 23 octobre, Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac a transmis le projet de SCOT des Landes Armagnac arrêté par délibérations du Syndicat (celui-ci est consultable au bureau de M le DGS sur clé USB).

Conformément à l'article R 413-4 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'EAUZE d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **6. RECHERCHE KINESITHERAPEUTE : CONVENTION MEDINOPIA**

Pour compléter les démarches déjà engagées par la commune, une société spécialisée a été contactée. Il s'agit du prestataire qui a permis l'installation du médecin Mme DANILA.

Vous avez eu copie de la convention proposée par MEDINOPIA pour 2 ans qui prévoit une rémunération de 12 900 € HT sous réserve de réussite avec :

- 30% à la signature de la convention
- 40% au choix du kinésithérapeute retenu par la mairie
- 30 %-le solde- dès lors que la mission sera réputée terminée

En cas d'échec, seuls les premiers 30% resteront acquis au prestataire.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire évoque la problématique de la recherche de kinésithérapeute.
- ⇒ MEDINOPIA a présenté M. GARCIA (kiné à Madrid) un kinésithérapeute d'EAUZE partant à la retraite. Il viendra pratiquer en doublon en décembre pour une installation en début d'année 2019.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **7. REFECTOIRE/SELF ECOLE FELIX SOULES**

### **a) contrat maintenance inter énergies**

Suite aux travaux d'extension du réfectoire/self de l'école Félix Soulès, il s'avère nécessaire d'inclure cette nouvelle surface par rapport aux installations de chauffage/climatisation et CTA.

La société Inter Energies nous a transmis une proposition de contrat de maintenance en ce sens pour un montant de 795 € HT.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser M le Maire à signer le contrat correspondant (dont vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **b) Vente ancienne vaisselle**

Le réaménagement du réfectoire a nécessité l'achat d'une vaisselle plus adaptée au nouveau fonctionnement façon self.

L'ancienne vaisselle encore en bon état peut être cédée à un prix de vente raisonnable.

M le Maire propose de fixer le prix de vente à :

- assiette 0,50 € l'unité et 5 € le lot de 10
- plats inox de service 4€
- pichet inox 7€
- bac inox avec couvercle 6€

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ Le matériel est disponible auprès de M le DST
- ⇒ M LAMORT demande pourquoi une association devrait payer ce matériel plutôt que de l'avoir gratuitement

Monsieur le Maire répond que les associations sont subventionnées et peuvent donc s'équiper par l'achat de matériel.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention M. LAMORT.

## **8. CHOIX ENTREPRISES ASSAINISSEMENT CAMPING DE POUY**

Le marché concernant les travaux d'assainissement du camping de Pouy étant clos, et après réception et étude des offres reçues, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- LOT 1 : poste de refoulement SNAA ACCHINI pour 90 250 € HT
- LOT 2 : réseaux SNAA ACCHINI pour 125 384 € HT
- LOT 3 : essais de réception Société RESOLOGY pour 7 295 € HT

Le Conseil Municipal doit autoriser M le Maire à signer les marchés correspondants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **9. REPRISE TARIFS MARCHÉ AU GRAS**

En 2017 et devant les difficultés rencontrées par les producteurs de canard du territoire, le Conseil Municipal avait délibéré (le 20/02/2017) sur la suspension du paiement du plaçage du marché au gras du dimanche matin.

La filière pouvant à nouveau fonctionner normalement, M le Maire propose de réinstaurer le paiement du plaçage au tarif voté et inchangé depuis 2014, à compter du 28/10/2018 premier marché au gras de la saison, soit :

<i>GRAS</i> <i>- foie d'oie / canard entier</i> <i>- foie de canard / carcasse oie / carcasse canard</i> <i>- oie entière</i>	<i>(délib prise le 18/11/2014)</i> <i>0,40 €</i> <i>quelque soit le produit</i>
--	---

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention M RENARD.

## **10. LOGEMENT DOCTEUR DANILA**

### **a. Nouveau bail suite déménagement**

Le Dr Denisa DANILA est installée comme médecin généraliste libéral sur Eauze depuis le mois de septembre. Le logement qu'elle occupait depuis son arrivée, et pour lequel le Conseil avait voté une prise en charge financière, s'avère ne pas convenir pour des raisons de salubrité. Aussi, une procédure de résiliation est en cours.

Le Dr Denisa DANILA et sa famille logeront à compter du 1<sup>er</sup> novembre dans une maison située chemin du Soumcidé et dont le loyer est de 700€ par mois.

Le Conseil doit autoriser M. le Maire à résilier le précédent bail et à signer le nouveau contrat de bail.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### b. Contrat de prêt à usage à titre gratuit

Il convient, dans le cadre du logement du Dr Denisa DANILA, de conventionner avec cette dernière dans le cadre d'un contrat de prêt d'usage. Il s'agit donc de prêter à titre gratuit au Dr DANILA et sa famille le logement loué à un propriétaire privé, moyennant certaines responsabilités. Vous avez eu copie dudit contrat.

Le Conseil doit autoriser M. le Maire à signer cette convention de prêt d'usage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **11. DESHERBAGE : AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE**

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères précis (par exemple l'état, le contenu, l'actualité...).

M le Maire propose que selon leur état, ces ouvrages

- puissent être cédés gratuitement à des institutions ou des associations
- puissent être vendus à prix réduit dans le cadre de vide-greniers, vide-médiathèque ou fêtes du livre
- puissent être détruits et si possible valorisés comme papier à recycler

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

⇒ MME LABARTHE demande à avoir accès à la liste des documents désherbés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **12. CONVENTION D'OBJECTIFS ECOLE DE MUSIQUE 2018/2019**

Comme le prévoient les textes, une convention d'objectifs doit être signée entre la commune et toute association dès lors que la commune attribue une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €. C'est le cas pour l'école de musique.

Vous avez eu copie de la nouvelle convention pour 2018/2019 rédigée dans les mêmes termes que la précédente et validée par M FAGET.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser M le Maire à signer ladite convention.

⇒ M le Maire s'inquiète de la baisse des effectifs

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### • Informations :

- ⇒ Cérémonies commémoration centenaire 14/18 les 10 et 11 novembre
- ⇒ Dates fériés d'EAUZE 2019 : 5, 6 et 7 juillet
- ⇒ Flamme de l'Armagnac : 24/25 novembre

- M le Maire :

⇒ projet de jumelage avec la Louisiane : M le Maire a rencontré l'association Bayous en Gascogne en rendez-vous. Celle-ci souhaiterait la présence d'une délégation officielle en mai 2019 en Louisiane.

M le Maire ne souhaite pas qu'il y ait une aide financière publique pour un voyage compte-tenu de la problématique des finances publiques actuelles.

Le jumelage doit se baser sur des échanges notamment entre établissements scolaires ou encore dans le domaine culturel. Or c'est plus difficile avec les USA compte-tenu des prix et de la distance pour le voyage.

Un débat s'ensuit sur la faisabilité de tels échanges eu égard aux prix du séjour, à la distance et à la durée du séjour.

⇒ Il évoque le scandale du prix du carburant alors que les services ne suivent pas pour les déplacements au sein des départements ruraux (transports en commun, etc) : les zones rurales sont une fois de plus délaissés.

- Conseil Municipal des Jeunes :

⇒ Nouvelles élections le 26/11 toute la journée

⇒ Installation du nouveau CMJ : 04/12 à 17H30

- MME COLLADELLO

Elle présente les actions 2018 pour le TELETHON :

- Ecoles
- Associations
- Lion's Club : concert cathédrale le 08/12 à 15H
- Loto

- MME ROLANDO

Elle évoque plusieurs points :

- Problème sur un jeu structure bois à Panblan
- ⇒ Transmis au DST

- Problèmes quant aux poubelles :

⇒ Mauvais tri sélectif dans les conteneurs

⇒ Abus de certaines personnes déposant des encombrants place Belle Marie

M le Maire répond qu'avec les travaux de la Belle Marie, un dépôt mieux protégé sera aménagé en lien avec les services du Sictom. Par ailleurs, il prévient d'un durcissement des sanctions pour les contrevenants mais aussi en ce qui concerne les déjections canines dans les rues de la ville.

- M KUBIAK

Il évoque le chantier Sairenor à l'arrêt.

⇒ MME ROLANDO dit avoir vu des ouvriers y travailler

⇒ Il s'agit de la responsabilité du Toit Familial de Gascogne et Sairenor

- M LABURTHE

Il intervient quant à l'avancée des travaux en cours sur la Gélise et évoque notamment tout le travail effectué en amont.

**La séance est levée à 22H15.**